

-N.L.-/

TERRITOIRE DE RUHENGERI.--

Ruhengeri, le 26/4/60.--

Objet:Affaire Semabumba.--

N°B/1337 /AI.14.--

a-cl

A Monsieur le Directeur des Ecoles primaires de
la C.M.S.

à

S H Y I R A .-

Monsieur le Directeur,

Suite à votre lettre du 9 mars 1960, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le jugement relatif à Monsieur Semabumba Patrice a été rendu le 5 mars 1960.--

Le Juge du Tribunal de Gatonde prétend que il n'a pas pu délivrer une copie du jugement le même jour mais lui aurait demandé de passer quelques jours après pour en recevoir une.

Semabumba a 3 mois de temps pour demander la révision au Tribunal de Territoire.--

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.--

Pour l'Administrateur de Territoire
L'ADMINISTRATEUR TERRITORIAL ASSISTANT PRINCIPAL
DIERCKX de CASTERLE.M.--

